

## ARRETE DU PRESIDENT

### PORTANT FERMETURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyages

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/067 du 20 juin 2018 relative à l'adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil ;

VU les articles 2 et 12 du règlement intérieur relatif aux conditions d'admission et à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les dates de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil au titre de l'année 2020 ;

<b>ARRETE</b>
---------------

**ARTICLE 1 :** L'aire d'accueil des gens du voyage Pompadour, sise avenue Pasteur Vallery-Radot à Créteil, sera fermée du lundi 20 juillet 12h au jeudi 20 août 2020 inclus.

Les gens du voyage souhaitant séjourner sur l'aire à sa réouverture le vendredi 21 août 2020, devront remettre un dossier d'admission complet, conformément à l'article 2 du règlement intérieur de l'aire, à la loge de l'agent d'accueil les mercredi 19 et jeudi 20 août 2020. Ils devront s'engager à s'installer sur l'aire dès le vendredi 21 août 9 h et au plus tard le lundi 24 août 2020 à 17 h. Passé ce délai, l'emplacement sera libéré de toute réservation.

**ARTICLE 2 :** Durant la fermeture, seules les personnes ou sociétés habilitées par Grand Paris Sud Est Avenir ou le gestionnaire pourront pénétrer sur l'aire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/06/20
Accusé réception le	08/06/20
Numéro de l'acte	AP2020-010
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc117169-AR-1-1

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne au titre du contrôle de légalité ;
- Monsieur la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Monsieur le Député-Maire de la commune de Créteil ;
- Monsieur le Directeur de la société VAGO, gestionnaire de l'aire d'accueil.

Fait à Créteil, le 8 juin 2020

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/06/20
Accusé réception le	08/06/20
Numéro de l'acte	AP2020-010
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc117169-AR-1-1